

## FICHE DE GARANTIE

TOMPLAN SARL  
ul. Tomaszowska 50, 97-217 Lubochnia

[www.tomplan.pl](http://www.tomplan.pl)

REMORQUE modèle.....VIN.....

### CONDITIONS DE LA GARANTIE

- Le fabricant garantit une bonne qualité du produit, objet des présentes, et son fonctionnement sans pannes ; le produit devra être utilisé conformément à sa destination et en respect du Mode d'emploi ; pour télécharger celui-ci, scannez le code QR se trouvant sur le timon ou accédez au site [www.tomplan.pl](http://www.tomplan.pl).
- La durée de la garantie, à compter de la date de vente du produit à son Exploitant, confirmée par un Revendeur (figurant dans une preuve de vente) dans la Fiche de Garantie, est de :
  - pour un Exploitant (personne physique) ayant acheté un produit pour ses besoins privés – 24 mois ;
  - pour un Exploitant (personne physique ou morale) ayant acheté un produit pour ses besoins professionnelles ou commerciales - 12 mois

Une preuve confirmant la date d'achat aux fins de cette garantie, cela peut être une facture établie par le Revendeur.

- Le fabricant exclut la garantie légale pour les vices physiques d'une remorque acquise par un entrepreneur ou lorsque celle-ci est utilisée dans le cadre d'une activité commerciale.

La durée de la garantie est prolongée de la durée d'une réparation.

- Les non-conformités du produit à ses caractéristiques prévues par le contrat et/ou des vices physiques constatés ou apparus pendant la durée de la garantie pourront être réparés à titre gratuit auprès des Services après-vente concessionnaires (SAV) ou auprès du SAV d'usine. Pour réparer toutes les non-conformités d'un produit/tous les vices, il est indispensable de faire une réclamation et fournir un produit défectueux, accompagné de sa Fiche de Garantie et d'une preuve de son achat, au SAV le plus proche ou au SAV d'usine à Lubochnia.
- Le délai pour traiter une réclamation et pour y répondre est de 14 jours à compter de la date de sa déclaration, et si des examens/une expertise doivent être réalisés par une partie tierce – elle doit être traitée sans délai après la réception des résultats.

Les délais des réparations dans le cadre de la garantie sont suivants :

- 14 à 21 jours à compter de la date réponse favorable à une réclamation (selon le type et le périmètre d'une réparation) ou
- dans un délai accepté par les deux parties.

- La garantie du fabricant ne couvre pas :
  - les pièces présentant une durée de vie bien définie et/ou dont la durée de vie dépend dans une grande mesure du mode de son utilisation, telles que des ampoules, des fusibles et des mâchoires de frein, des pneus et des roulements des roues ;
  - une décoloration des éléments d'un produit due aux processus naturels et/ou à une utilisation dans des conditions difficiles ;
  - les défauts, des dommages et une usure excessive dus à :
    - une utilisation du produit non conforme à sa destination, à ses caractéristiques et/ou à son Mode d'emploi, p.ex. : transport inadapté ou la marchandise mal répartie pendant le transport, surcharges, freinage lors de la conduite avec une vitesse excessive, conducteur qui n'est pas titulaire d'un permis de conduire et/ou avec une capacité de conduite réduite, le non-respect des consignes relatives aux vérifications, à l'entretien et au réglage, utilisation d'un produit défectueux etc. ;
    - une modification et un changement de la structure du produit par l'Exploitant ou par un tiers ;

- une réparation du produit par l'Exploitant ou par un SAV non concessionnaire et/ou l'utilisation de pièces de rechange non d'origine pour la réparation (qui ne sont pas fournies par le fabricant ou par son concessionnaire) ou de pièces de rechange d'occasion.
- les dommages et les détériorations causées par l'Utilisateur, par un tiers ou par des forces ou facteurs extérieurs ou bien dues aux accidents.
  - la maintenance et le réglage prévus par le Mode d'emploi

*La garantie n'exclut pas, ne restreint pas ni ne suspend pas les droits de l'Utilisateur liés aux non-conformités du produit aux caractéristiques prévues par le contrat (il s'agit de l'Utilisateur dont il est question au pt 2A) ou à la garantie légale pour les vices (il s'agit de l'Utilisateur dont il est question au pt 2B). La garantie reste en vigueur en République de Pologne.*

### Liste des réparations/des réglages dans le cadre de la garantie

Date de réception	Prolongation de la garantie (nombre de jours)	N° de procès-verbal de réclamation et précisions sur la réparation (opérations, pièces remplacées) ou sur le réglage	Signature et cachet du SAV
Date de réparation			